



Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

Elaboration du SCoT

| | |
|---------------------|--|
| Objet et date | Compte-rendu de la réunion avec le Grand Littoral Picard Abbeville 09 juillet 2019 |
| Personnes présentes | Voir liste des présents en annexes ✓ <i>Julien Bertrand, CITADIA CONSEIL</i> ✓ <i>Julie Thomas, EVEN CONSEIL</i> ✓ <i>François BRASSEUR,</i> |

Ordre de jour :

- Echange sur les premiers éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Questionnement sur les enjeux spécifiques liés aux secteurs littoraux du territoire

Propos introductifs

- François BRASSEUR indique que cette semaine est importante au regard de l'élaboration du PADD du SCoT. En effet, plusieurs échanges auront lieu cette semaine : une rencontre avec les services du Grand Littoral Picard et une rencontre avec chacune des 3 EPCI qui composent le SCoT. L'objectif de ces rencontres est d'agrémenter le PADD afin d'arriver à une approbation avant la fin de l'année 2019. Après les retours récoltés lors des rencontres, l'enjeu est de consolider les éléments du PADD cet été.
- Julien BERTRAND indique que la méthode choisie nécessite de la proximité avec les territoires afin que les élus adhèrent à la démarche et indiquent le développement souhaité pour le territoire dans les 20 prochaines années. Il rappelle que 8 réunions infra-territoires ont été organisées, une première session en février 2019 et une deuxième session en mai 2019. Pendant ces réunions, les communes littorales ont été rencontrées. Pour finir, il indique que le littoral picard prend de la valeur et qu'il existe une solidarité évidente entre celui-ci et l'avant-pays à mettre en avant dans le cadre du projet du territoire.

Echanges et remarques sur les enjeux liés aux secteurs littoraux :

De manière générale, le littoral picard, notamment celui situé au niveau du territoire du SCoT, n'a pas vocation à devenir « Deauville ». Par ailleurs, le lien entre la commune centre Abbeville et le littoral ne devra pas être minimisé. Dans cette logique de lien, le sujet de la mobilité reste très important aussi bien pour le tourisme que pour les déplacements pendulaires effectués par les habitants du territoire. L'objectif est ainsi de favoriser l'intermodalité afin de faciliter les déplacements. Pour finir, la qualité

des espaces littoraux devra être préservée en proposant des nouvelles constructions intégrées, préservant l'identité architecturale singulière, notamment sur les stations balnéaires que soient du Crotoy ou de Saint Valéry).

Julien BERTRAND explique brièvement l'organisation du PADD. Pour la première partie, il indique que 4 orientations ont été définies afin d'assurer un développement du territoire pérenne :

- La qualité de vie comme 1^{er} facteur d'attractivité ;
- Un maillage territorial riche et diversifié ;
- La complémentarité et la solidarité entre le littoral et les avant-pays ;
- De nouveaux outils opérationnels pour la cohérence territoriale.

Développement résidentiel

- Sur la question du développement du territoire, le Vimeu industriel présente actuellement un plus grand dynamisme que l'Abbeillois, bien que quelques problématiques restent toujours à traiter notamment en matière de formation ou encore de transports.
- François BRASSEUR indique qu'il se pose une réelle question sur la capacité en logement des apprentis sur le territoire qui forment les nouveaux professionnels de l'industrie. La question de l'accessibilité au logement se pose pour les saisonniers venant travailler dans le secteur touristique ainsi que les logements pour les apprentis et les logements d'urgence. La question des publics spécifiques doit donc être étudiée en termes de logements au sein du SCoT.
- La commune d'Abbeville a un rôle à jouer dans le développement du territoire. Il faut toutefois mettre en place des outils dédiés.
- Le cas de la commune du Cayeux-sur-Mer est plus singulier, avec à la fois des habitats qualitatifs diffus et des habitats des années 60/70 moins qualitatifs. Le territoire est également fortement contraint par le risque de submersion marine. L'objectif est de développer une stratégie sur le front de mer. Il est à noter que les enjeux autour de cette commune sont bien connus de l'Etat.

Gestion du risque

- Le diagnostic territorial est nécessaire pour assurer la mise en avant des caractéristiques et des risques liés aux littoraux. Les risques devront être quantifiés : combien de camping touchés, coût des dommages potentiels, ...). **Des études et des données chiffrées notamment issues du PAPI d'intention du Syndicat Mixte** ont été produites et pourront être utilisées pour compléter les éléments de diagnostic. Le Grand Littoral Picard émet la volonté que le SCoT aille au-delà du PPRi.
- La question des inondations par débordement de la Somme notamment sur la commune d'Abbeville relativement importante comme l'a démontré la crue de 2001, devra être intégrée au SCoT.
- La réduction de la vulnérabilité est déjà en cours sur le territoire. En revanche, il pourrait être intéressant d'avoir **un suivi des constructions et/ou des permis de construire** notamment dans le cadre du chapitre « indicateur de suivi » de l'évaluation environnementale.
- Des questions sont posées sur les mesures de protection de la population vis-à-vis du risque inséré dans le projet du PNR.
- Le SCoT devra autoriser la réalisation de digues afin d'assurer la protection de la population.
- Les risques liés à l'érosion du trait de côte sont bien pris en compte dans le PAPI.
- Le développement d'un urbanisme temporaire permettant le recul des secteurs urbanisés a également été évoqué.

- Le travail pédagogique pour rassurer les élus en précisant bien que le SCoT vient croiser les enjeux de développement du territoire et de prise en compte des risques reste à faire.
- Il est précisé qu'une partie du PPRi de la commune de Fort Mahon a été annulée.
- Le Grand Littoral Picard a indiqué qu'il fera parvenir des documents sur la réalisation des digues et sur la submersion marine.
- Un projet de dépoldarisation de la commune du Hourdel est en cours. Il faudra que le SCoT en tienne rigueur et l'autorise règlementairement.

Les grands objectifs à retenir sur le développement des communes littorales sont :

- **De ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes face aux risques naturels ;**
- **D'assurer la réduction de la vulnérabilité des constructions et des biens.**

Tourisme

- Au niveau de l'activité touristique, Julien BERTRAND fait remarquer que le tourisme est un véritable métier et qu'il y a donc un niveau attendu en termes de qualité. Il faut donc arriver à développer des formations complémentaires pour la formation des professionnels des métiers du tourisme. La décentralisation de ce potentiel à Abbeville est un enjeu sur le territoire.
- Il semblerait que la clientèle britannique soit en chute libre sur les secteurs du Marquenterre et de l'Abbeillois. Toutefois, une clientèle de nationalité belge et hollandaise viendra se substituer.
- La problématique des lits marchands (hôtellerie classique ou de plein-air) a été abordée. La limite en termes de capacité d'accueil de l'hôtellerie de plein-air est quasiment dépassée. Par exemple, sur la commune de Quend, les résidences secondaires représentent plus de 50% des résidences de la commune. L'enjeu est de maintenir des résidences principales sur ces secteurs littoraux.
- Par ailleurs, la montée en gamme de l'hôtellerie est également en réflexion sur la commune de Quend. L'objectif est de limiter le développement des campings sur le littoral déjà fortement présents. En contrepartie, une dynamique de développement des campings en arrière-pays, en lien avec l'agriculture, pourra être développée. Une réflexion doit également être menée sur la valorisation des courts-séjours et des week-ends.
- Des réflexions sur le développement des classes vertes ont également été abordées pour l'accueil de groupes.
- Un tourisme autour de la pêche sur les cours d'eau pourrait également être développé.

Equipements

- La création du Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP) offre un complément à l'offre touristique de nature et de bien-être.
- Sur le secteur de Belle Dune (Quend/ Fort Mahon), 10 millions d'investissements sont prévus afin d'assurer la création d'un bassin de nage. Cette démarche s'inscrit dans la dynamique nationale. L'aqua club sera ainsi à destination à la fois des touristes et des habitants.
- La maison de la Baie a vocation à devenir une porte d'entrée du littoral.
- Un projet de base nautique est prévus sur le plan d'eau de Saint-Firmain-lès-Crotoy (eau saumâtre). Ce site correspond à une ancienne exploitation de carrières. Par ailleurs, sur Quend, un petit plan d'eau de loisirs est également en projet en attente du projet sur Saint-Firmain.

- Des réflexions sont en cours sur la mise en valeur des chemins de fer de la Baie de Somme. La création d'un musée et de lieux de stockage de locomotives est en cours.
- Le Plan vélo est à intégrer au SCoT, avec notamment des réflexions sur l'intermodalité (parkings relais, ...).
- Les projets sur les aires de stationnement, notamment sur la commune du Hourdel, sont également à prendre en compte.
- Sur la commune Quend – ZAC Frange Nord, l'offre de stationnement actuellement située en bord de mer sera reculée. Un problème lié aux coupures d'urbanisation est toutefois présent.

Mobilité

- Concernant les transports en commun, le territoire manque d'une AOTM (Autorité Organisatrice des Transports). La question du développement des Transports à la Demande (TAD) a également été abordée.

Patrimoine bâti

- La préservation du patrimoine bâti des stations balnéaires est un véritable enjeu sur le territoire. Les objectifs de planification et de qualité des nouvelles constructions doivent être recherchés. Les nouvelles constructions devront être réfléchies en fonction du patrimoine.
- Ces missions pourront être accompagnées par un architecte conseil.
- La mise en place du Pays d'Art et d'Histoire renforce le discours sur la préservation des patrimoines balnéaires.

Trame Verte et Bleue/Biodiversité

- Sur les orientations environnementales et paysagères, les mesures sur les prairies notamment humides ne sont pas assez développées. L'enjeu relatif à la préservation des prairies humides notamment au niveau des villages courtils en lien avec les éleveurs est à intégrer au PADD.
- La question de la gestion de l'après carrière a également été soulevée. Le DOO devra être particulièrement vigilant sur ce point et intégrer les orientations du Schéma Départemental des Carrières.
- Les discussions avec les carriers ne sont pas toujours faciles. Des problématiques de jonction entre les carrières et les espaces naturels se sont fait sentir sur le territoire. Il faudra probablement réfléchir à la mise en place de zones tampons.
- Les corridors écologiques, identifiés sur les cartes, ne sont pas identifiés finement. Une analyse plus fine sera à réaliser à l'échelle du PLUi.

Développement économique

- La préservation et le devenir des métiers de la mer constituent des enjeux majeurs sur le territoire. François BRASSEUR nous indique que dans le diagnostic du PNR, des éléments sur cet enjeu sont développés. La structuration de la filière conchicole reste encore à consolider.
- Outre les métiers « classiques », de nouveaux métiers de la mer sont d'ores et déjà en développement notamment issus des filières de la connaissance du vivant, du tourisme scientifique ou encore dans le domaine du bien-être et de la mer (thalasso, ...).

Energie

- Le SCoT devra prendre en compte les éléments du PCAET formalisé sur le sujet de l'énergie marémotrice.

Déchets/ réemploi de matériaux

- La question de la réutilisation des matériaux de vidage du bassin de chasse a été mentionnée notamment pour le remblayage des carrières. Actuellement, cette technique n'est pas autorisée.

Remarques générales

- Il faudrait afficher les risques sur les cartes des entités territoriales présentes dans la partie A2.
- Il faudra vérifier que le secteur de Saint-Valery-sur-Somme n'est pas en zone rouge (notamment au niveau du sud-est de la commune).